



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2023 A 20H00

Nombre de Conseillers :

En exercice 14

Présents 8

Votants 14

L'an deux mil vingt trois

le 7 juillet

Le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (*Isère*) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RONCO Catherine

Date de la convocation : 30 juin 2023

Présents : Messieurs BEJUY Thomas, DEMAISON Aurélien, GLANDU Philippe, GUENARD Christophe
Mesdames DANTHON Estelle, RONCO Catherine, GUILLAUD Maria, PELISSERO Françoise

Absents : BUGEAU Christelle donne pouvoir à PELISSERO Françoise, BUDIN Clément, MATHIEU Alain donne pouvoir à GLANDU Philippe, VICAT-VINCENT Françoise donne pouvoir à GUILLAUD Maria, TROPEL Lucie donne pouvoir à BEJUY Thomas, AMIRAN Aurélie donne pouvoir à DANTHON Estelle,

Secrétaire de séance : GLANDU Philippe

Ordre du jour :

1. - Périscolaire : Règlement et tarifs pour l'année scolaire 2023/2024
2. - TE38 : Maintenance éclairage public
3. - Travaux : Demande de subvention : Clôture du presbytère / Croix carrefour des Moilles
4. - Travaux : Mobilier urbain pour l'espace de loisirs
5. - Association : Subvention Amicale boules
6. - Mandat location : Maison Bernard

Questions diverses

1 - Approbation des conseils municipaux des 9 et 14 juin 2023

Interventions

2 - **OBJET : Délibération n° 23- Périscolaire : Règlement et tarifs pour l'année scolaire 2023/2024**

L'Adjointe en charge des affaires scolaires expose :

Il convient de délibérer pour approuver le règlement intérieur des services périscolaires et pour fixer les tarifs périscolaires qui seront appliqués à partir du 1^{er} septembre 2023.

Un contrat de partenariat avec le prestataire GUILLAUD est en cours pour la livraison des repas au tarif de 3,320 € TTC en maternelle et 3,430 € TTC en élémentaire.

Par courrier du 22 mars 2023, ils nous ont informés d'une augmentation des tarifs de 8%, ce qui porte les prix du repas à 3.76 TTC en maternelle et 3.87 €TTC en élémentaire.

Les tarifs actuels des services périscolaires sont :

- pause méridienne - cantine : 3.50 € le repas + 1.00€ de garderie
- pause méridienne lors de conditions exceptionnelles liées à un contexte sanitaire et dans l'obligation pour les familles de fournir les repas : 1.00€.
- garderie matin et soir : 1.00€ la 1/2 heure,

- pénalité financière lorsqu'un enfant est déposé en garderie sans réservation au préalable : 5€,
- une pénalité garderie du soir à partir de 18h00 : 5€.

Il est proposé de fixer les tarifs de la façon suivante :

- pause méridienne - cantine : 3.80€ le repas + 1.00€ de garderie
- pause méridienne lors de conditions exceptionnelles liées à un contexte sanitaire et dans l'obligation pour les familles de fournir les repas : 1.00€.
- garderie matin et soir : 1.00€ la 1/2 heure,
- pénalité financière lorsqu'un enfant est déposé en garderie sans réservation au préalable : 5€,
- une pénalité garderie du soir à partir de 18h00 : 5€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte les tarifs des services périscolaires proposés et le règlement tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Interventions

3 - OBJET : Délibération n° 24 - TE38 : Maintenance éclairage public

Madame le Maire expose :

Faisant suite au transfert de la compétence Eclairage public à Territoire d'Energie de l'Isère (TE38), des travaux d'entretien ont été réalisés sur la commune de EYDOCHE dans le cadre de la maintenance éclairage public 2023.

Ces travaux relèvent du budget d'investissement car ils participent à une amélioration du patrimoine notamment au niveau énergétique.

La contribution aux investissements pour ces travaux pour l'année 2022 est récapitulée dans le tableau suivant :

COMMUNE	Libellé intervention	Montant facturé HT avec révision	Taux de subv maintenance ep	dont entretien
EYDOCHE	DI 38159-2022-12604- Remplacement luminaire	646.65	70%	194.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

PRENDRE ACTE des travaux d'entretien réalisés dans le cadre de la maintenance éclairage public 2022 relevant du budget d'investissement et de sa contribution aux investissements constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 194.00 €.

Interventions

4. OBJET : Délibération n° XX/2023 – Travaux : Demande de subvention : Clôture du presbytère / Croix carrefour des Moilles

Cette délibération est ajournée.

Interventions

5. **OBJET : Délibération n° 25/2023 – Travaux : Mobilier urbain espace de loisirs**

Madame le Maire expose,

Il convient de choisir le mobilier pour l'espace de loisirs.

Poste	Objet	Quantité	JPP	LEADER	Arrosage Distribution
1	TABLE PIQUE-NIQUE PMR	1	1 390.00 €	1 331.59 €	
2	BANCS	3	449.00 €	426.43 €	
3	POUBELLES	3	85.00 €	70.82 €	
7	FONTAINE	1			4 199.00 €
	TOTAL		2 992.00 €	2 823.34 €	4 199.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE DE RETENIR les devis LEADER COLLECTIVITÉ pour une table pique-nique PMR, trois bancs et trois poubelles pour un montant total de 2 823.34 € ainsi que le devis Arrosage distribution concernant la fontaine pour un montant de 4 199.00 €.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Interventions

6. **OBJET : Délibération n° 26/2023 – Budget : Subvention Amicale boules**

Madame le Maire expose,

Une demande de subvention a été reçue en Mairie de la part de l'Amicale Boules de EYDOCHE du fait de la qualification d'une équipe de 4ème division aux championnats de France qui se dérouleront du 21 au 23 juillet 2023 au PUY EN VELAY.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE D'ACCORDER une subvention de 100€ à l'amicale boules de EYDOCHE.

Interventions

7. **OBJET : Délibération n° 27/2023 – Mandat location Maison Bernard**

Madame le Maire expose,

Le locataire de la « maison Bernard » a informé la commune par LRAR de la résiliation du bail au 31 juillet 2023. Sa dédite a été acceptée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer un mandat de location avec l'agence immobilière,

DIT QUE le loyer est fixé à 700 € et les charges à 20 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Interventions

Le secrétaire
de séance

Le Maire
Catherine RONCO



